

Règlement Enduro Carpes Hautibus/Mécanique 2024

Date : Enduro de 48 heures : du 19 au 21 avril 2024

Règlement :

- 4 cannes par équipe.
- 1 seul hameçon simple par ligne.
- Tapis de réception et sac de conservation obligatoires.
- Pose de repères permanents interdite.
- Canons à bouilletes et toute embarcation interdits (bateau amorceur compris).
- L'utilisation de détecteurs est obligatoire pour la pêche de nuit. Afin de garantir une parfaite quiétude, évitez de les faire sonner abusivement.
- Lors de la pêche de nuit, seul un éclairage discret est autorisé pendant la prise du poisson.
- Les coups de pêche sont délimités par des rings (limites et orientation).
- Aucun amorçage n'est autorisé avant le début de l'épreuve. Seul le sondage est permis.
- L'amorçage et le lancer des lignes doivent se faire à l'intérieur du ring sous peine de disqualification.
- L'amorçage est autorisé sans restriction horaire.
- La présence d'au moins un des deux équipiers est obligatoire dans le ring. Les lignes devront être relevées si elles gênent la prise d'un poisson.
- Seul le pêcheur manipulera le poisson capturé. Tout décès d'un poisson survenu à la suite d'une mauvaise manipulation ou négligence entraînera la disqualification et exclusion immédiate de l'équipe.
- Toutes les espèces de carpes (miroir, commune, cuir, Amour, Koï) sont prises en compte.
- Lors de la pesée, le pêcheur et le commissaire doivent valider la tare du peson (à zéro avec filet de pesée humide en suspension). En cas de contestation sur le poids, il sera fait appel au second commissaire qui tranchera.
- Tout poisson ferré avant la fin de l'épreuve sera comptabilisé s'il est mis au sec dans les 10 minutes qui suivent le signal de fin d'épreuve.
- Aucun bruit sur les berges durant l'épreuve, circulation interdite.
- Les abris de pêche seront de type dit « biwy » ou « parapluie tente » seront d'une superficie au sol de 9m² maximum. Ces abris seront de couleur marron, vert, kaki ou à motifs dits « camouflage ». Les abris de camping de loisirs ne sont pas autorisés (Charte du carviste 79).
- Les emplacements seront maintenus propres, des sacs poubelles seront distribués.
- Tout feu au sol est interdit. Seul le barbecue sur pied est autorisé.
- Le site est classé NATURA 2000 : la présence des chiens n'est plus tolérée même en laisse.
 - Les mineurs devront fournir lors de l'inscription une autorisation parentale écrite.
- Toutes les équipes devront être en possession du présent règlement durant l'épreuve et devront être titulaires de la carte de pêche en règle.
- Le poids minimum d'une prise comptabilisée est de 1kg.
- Sur le parcours « Rivière – La Mécanique », la dépose de matériel et l'enlèvement en voiture ne sont pas autorisés **à cette période de l'année**. Aucun véhicule ne pourra donc circuler, ni rester sur le parcours pendant le déroulement de l'épreuve. Nous vous conseillons de prévoir un chariot de transport.
- En cas d'extrême urgence, les accès pour les secours devront être laissés libres.
- En cas de vol, de dégradation ou d'accident, la responsabilité de l'AAPPMA ne pourra pas être mise en cause.
- Suivant l'actualité sanitaire du moment nous aviserons des restrictions éventuelles à tenir.

Organisation:

Premier Jour

11h00 : Réception des participants et émargement (présentation du permis de pêche).

11h15 : Tirage au sort des postes

13h00 : Début de l'enduro

Dernier Jour

13h00 : Fin de l'épreuve

14h30 : Résultats, remise des prix et tirage bourriche.

Tirage au sort:

Les équipes seront identifiées leur numéro d'inscription dans l'urne 1.

Les postes seront identifiés par un numéro dans l'urne 2.

Une personne choisie par les organisateurs sera chargée du tirage de la 1ere équipe et celle-ci piochera son poste directe, ainsi qu'un autre numéro d'équipe pour le prochain tirage, et ainsi de suite.

Une boule de poste « *bonus* » permettra à l'équipe qui l'a tirée de choisir parmi les postes restants disponibles.

L'ensemble des équipes restera sur place jusqu'à la fin du tirage.

Inscriptions :

Seules seront prises en compte les fiches d'inscription dûment remplies :

Par courrier : accompagnées du règlement d'un montant de 130 € par équipe

Si règlement par chèque, indiquer l'ordre " AAPPMA La Gaule Argentonnoise " et à envoyer à :

FAVARETO César, 9 rue du lavoir 79150 Le Breuil sous Argenton.

-

Renseignements et inscriptions auprès de :

- **Anthony au 06.40.32.97.64**
- **Jean-Charles au 06.21.42.35.36**